



## Body-Cams

L'évolution technologique doit être soutenue dans l'optique de la profession de l'agent de police, restant entendu qu'aucun instrument high-tech ne pourra jamais remplacer un agent de police en chair et en os. L'avènement des micro-caméras pour les agents de police est sûrement un thème qui doit nous intéresser. Il existe plusieurs aspects qui ne peuvent pas être oubliés :

- Aspects juridiques
- Respect de la Loi sur la Protection des Données (fédérale et cantonale)
- Respect de la vie privée (avant tout des policiers eux-mêmes)
- Faisabilité technique
- Prix des appareils et rapport prix / but
- Formation du personnel (également sur leurs droits en la matière)
- Règles d'utilisation des Body Cams (où/quand/jusqu'où doit-on enregistrer, vidéo seulement ou audio etc.)
- Finalités des enregistrements (rassemblement de preuves, prévention, dissuasion, instruction, contrôle)
- Perte éventuelle du facteur humain dans le témoignage de l'agent de police
- Création d'un mur de la part des institutions envers sa population (perte de confiance)

## Conclusions :

- Les Body-Cams peuvent porter atteinte au bien-être, à la santé psychique et, par conséquent, à l'aptitude au travail du personnel.
- L'employeur est tenu de protéger et de respecter la santé et la personnalité du travailleur (Art. 328 du Code des obligations CO).
- Il est absolument nécessaire d'avoir une base juridique claire et des dispositions claires quant à l'utilisation, le stockage et l'évaluation des données enregistrées.
- L'enregistrement avec les Body Cams ne garantit pas une preuve à 100% de la circonstance des événements (vision tunnel).
- Quelle est la valeur d'un policier aujourd'hui ? Cette technologie pose un grand point d'interrogation sur la valeur des déclarations de tous les policiers et policières.
- Ce type d'outil pourrait remettre en cause la grande confiance actuelle dans la police, resp. créer un seuil d'inhibition chez les citoyens les plus intègres.
- La FSFP est contre l'introduction des dénommées Body Cams et Dash Cams. Elle se réserve le droit de reconsidérer sa position dès que des expériences pratiques ainsi que des évaluations seront disponibles en Suisse.